

Charte Interprofessionnelle de santé

Entre

L'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes libéraux Réunion Mayotte
représentée par son Président, Monsieur Eric WAGNER

Et

L'Equipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques
Dispositif EqLAAT 974 porté par l'IRSAM
représentée par sa Directrice Madame Josette INFANTE

Professionnels de santé concernés

- Les Masseurs Kinésithérapeutes libéraux intervenant au domicile des patients sur le Territoire de La Réunion
- Les Masseurs Kinésithérapeutes libéraux en cabinet, identifiant un handicap, une déficience ou une incapacité pouvant être compensée par une Aide Technique
- Les Ergothérapeutes du dispositif IRSAM – EqLAAT 974

Population cible

- Les personnes en situation de handicap temporaire ou définitif
- Les personnes en perte d'autonomie temporaire ou définitive
- Toute personne, nécessitant une aide technique à domicile

Contexte :

Les Masseurs Kinésithérapeutes libéraux et les Ergothérapeutes de l'EqLAAT 974 interviennent en complémentarité au domicile des patients nécessitant une Aide Technique temporaire ou définitive à domicile pour les Actes de la Vie Quotidienne (AVQ).

Ils peuvent apporter des Aides Techniques (mobilité, transferts, positionnement, habillage, repas, toilette) pour compenser les incapacités ou fragilités constatées.

Le Masseur Kinésithérapeute rééduque le corps et les mouvements.

- Le Bilan kinésithérapique (BDK) permet d'identifier le besoin d'une aide technique pour les actes de la vie quotidienne de leurs patients à leur domicile.
- De par son expertise clinique et son « expérience patient », le Masseur Kinésithérapeute optimise l'intervention de l'Ergothérapeutes au bénéfice du patient.

L'Ergothérapeute rééduque le geste dans la vie quotidienne.

- Restaurer l'autonomie dans les AVQ (s'habiller, se laver, cuisiner, écrire...)

- Réapprentissage des gestes fins (Par exemple : tenir une fourchette, boutonner une chemise)
- Adapter l'environnement de vie
- Proposer des aides techniques, afin de compenser une situation de handicap, comme une barre d'appui, un fauteuil roulant adapté, des couverts ergonomiques...

Objectifs

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la qualité de vie des patients à domicile en situation de handicap, de perte d'autonomie ou nécessitant une Aide Technique.
- Optimiser le maintien à domicile des patients
- Renforcer la coopération des Masseurs Kinésithérapeutes – Ergothérapeutes
- Davantage d'efficacité au bénéfice du patient

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Cette équipe inter professionnelle coordonnée autour du Patient, a pour objectifs de veiller à ce que les Aides Techniques soient conformes aux besoins du patient à domicile et améliorent sa qualité de vie

- Sélection clinique de l'Aide Technique appropriée :
« *La bonne Aide Technique au bon patient et au bon moment* »
- Acceptation/ utilisation de AT par le patient / l'entourage / les professionnels de santé
« *je l'accepte à mon domicile, j'ai compris comment m'en servir et son intérêt... je l'utilise* »
- Observance dans le temps
Gage de compensation durable des incapacités et handicaps
- Efficacité coûts de santé

3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Masseurs Kinésithérapeutes

- Observation lors des visites à domicile des patients sur les potentiels besoins d'Aide Technique
- Observation de l'utilisation d'Aides Techniques existantes
- Observation du déclin des capacités du patient dans les actes de la vie quotidienne
- Bilan BDK du patient à domicile

- Orientation des patients vers les professionnels de santé, Ergothérapeutes de l'équipe EqLAAT 974 pour l'installation et l'aide requise pour les Actes de la vie quotidienne
- Transmission à l'Ergothérapeute les informations cliniques prégnantes (soit via le BDK écrit et/ ou transmissions orales) lors d'une rencontre au domicile du patient
- Pérenniser dans le temps l'utilisation des aides techniques en s'assurant de la juste utilisation de celle-ci lors de ses visites hebdomadaires
- Diffusion les informations actualisées sur les Aides Techniques, par les Ergothérapeutes, aux Masseurs Kinésithérapeutes

Ergothérapeutes

- Importance de s'appuyer sur l'expertise clinique du MassEUR Kinésithérapeute libéral à travers le Bilan Diagnostic Kiné (BDK) ainsi que sur son « expérience patient ».
- En amont de son intervention, contacter le MassEUR Kinésithérapeute du patient
- Organiser des sessions d'informations actualisées sur les Aides Techniques à l'intention des Kinés. (Format à définir ultérieurement)
- Réaliser des essais de matériel, et notamment les aides techniques aux transferts, à la mobilité, au positionnement en présence du kinésithérapeute. Le cas échéant, le sensibiliser à son utilisation
- Adresser un compte rendu de fin d'accompagnement au kinésithérapeute, lorsqu'il est à l'origine de l'orientation
- Réévaluer la situation à 3 mois, avec le bénéficiaire et au besoin avec le kinésithérapeute et ce d'autant plus si le patient est isolé.

Modalités organisationnelles

Suivi des Interactions entre Masseurs Kinésithérapeutes et Ergothérapeutes de l'Equipe Locale d'Accompagnement aux Aides Techniques - EqLAAT 974 pour des prises en soins de qualité en lien avec les Aides techniques (AT) au domicile de nos patients

- Respecter le libre choix du patient conformément à l'Art. L. 1110-8 du Code de Santé Publique
- Veiller à recueillir le consentement du patient de manière systématique.
- Prévoir une rencontre en présentiel avec l'Ergothérapeute au domicile du patient, lors d'un soin kinésithérapique
- Statistiques réalisées par EqLAAT des orientations de patients par les Masseurs Kinésithérapeutes vers les Ergothérapeutes (*Evaluation quantitative et qualitative*)
- A terme, réaliser un travail de co-construction d'un référentiel de compétences sur les Aides Techniques dont les critères seront à définir ensemble

Conclusion

Masseurs Kinésithérapeutes & Ergothérapeutes

Le DUO gagnant de l'Aide Technique à domicile

Signataires de la Charte

Monsieur Eric WAGNER

Président
URPS MK Réunion Mayotte

Madame Josette INFANTE

Directrice
IRSAM dispositif EqLAAT 974

